

Préfet

REPUBLIQUE RWANDAISE.
EDUCATION NATIONALE.

Kigali, le 1er septembre 1962.-

N° 05/01/1770.-

Au S.N.E.C. et au B.E.P.

Objet : Inspecteurs
Préfectoraux.
Directeurs Principaux.

Q 025.

C.P.I. - à Monsieur le Ministre de
l'Intérieur et de la
Fonction Publique.
- à Messieurs les Préfets
- Révérends Inspecteurs
Diocésains.

Excellence,

Monsieur le Révérend,

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que j'ai décidé de modifier la représentation
officielle de l'enseignement à l'échelon des préfectures.

Le cadre des "Inspecteurs Préfectoraux"
sera suspendu.

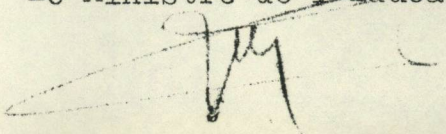
Je vous propose de les remplacer par
des "Directeurs Principaux", choisis parmi les Directeurs
des écoles primaires des préfectures. Ceux-ci seront
chargés de représenter le personnel enseignant lors des
réunions de cadre des Préfectures.

Les candidats Inspecteurs Préfectoraux
actuels, soit recevront une autre affectation, soit seront
remis à la disposition des Inspecteurs Diocésains pour être
repris dans les cadres d'enseignement.

La désignation des Directeurs Principaux
fera l'objet d'une autre correspondance.

Veillez agréer l'assurance de ma
haute considération.

Le Ministre de l'Education Nationale,


J.-B. RWASIBO.-

Reçu à Gitarama le 8 SEPT 1962

Indicateur n° 1582

Classement E. N.